

- un agent actuellement adjoint administratif de 2^{ème} classe, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour les avancements de grades cités ci-dessus.

Afin de permettre aux agents de changer de grades et d'accéder aux grades supérieurs, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création :

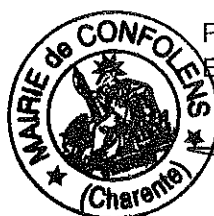
- d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} juin 2016,
- d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} mai 2016,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} août 2016.
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2016.
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2016,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2016,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- Crée les postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe aux dates mentionnées ci-dessus,
- Supprime les postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe, d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. aux dates mentionnées ci-dessus,
- Modifie en ce sens le tableau des effectifs,
- Inscrit les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2016 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.



Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 avril 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens